



## **REUNION DU COMITE DE COORDINATION DES CSIR**

**Bruxelles, le 26 novembre 2008**

### **RAPPORT**

#### **1. ELECTIONS**

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur des CSIR, suite à l'appel à candidatures, il est procédé à l'élection des membres suppléants restants, représentants des CSIR dans les groupes de travail de la CES.

Il est convenu que si le membre effectif ne peut pas participer à la réunion, il prenne directement contact avec le membre suppléant, en vue de son remplacement.

Pour ce qui concerne le poste de suppléant au sein du Comité Exécutif, il est convenu que Manfred KLÖPPER, Président du Comité de Coordination des CSIR, adresse un courrier à la Commission des Statuts de la CES en vue de demander d'amender les statuts de la CES dans ce sens.

#### **2. ORGANISATION INTERNE**

##### **a) Programme de travail des CSIR 2008-2011**

Le Comité de pilotage propose d'ajouter à la proposition de programme de travail (2<sup>ème</sup> projet) une référence à la crise économique actuelle.

Il est également proposé d'ajouter l'objectif des CSIR consistant à encourager la constitution de nouveaux CSIR surtout entre les régions frontalières des nouveaux Etats Membres, ainsi que dans les régions frontalières avec des Etats Tiers.

Après discussion, le texte amendé est adopté.

## **b) Campagne de la CES**

Présentation par Walter CERFEDA, Secrétaire Confédéral de la CES, de la position de la CES face à la crise économique et financière, ainsi que des actions programmées et en discussion au sein des instances de la CES.

<http://www.etuc.org/r/1379>

## **c) Euromanifestation de Strasbourg**

Présentation par Antonio MOREIRA, Conseiller auprès de la CES, des aspects pratiques de l'Euromanifestation organisée dans le cadre de la révision de la directive sur le temps de travail, qui aura lieu à Strasbourg le 16 décembre 2008.

## **d) Projet des CSIR « négociations collectives – coopération transfrontalière »**

Rappel des objectifs du projet.

Présentation de l'état d'avancement des travaux par les représentants des 7 CSIR concernés, à savoir :

- CSIR Friuli-Venezia-Giulia/Slovénie (Italie – Slovénie)
- CSIR Andalucía/Algarve (Espagne – Portugal) CSIR Lombardie/Tessin/Piemonte (Italie – Suisse)
- CSIR Viadrina (Berlin-Brandenburg/Lubuskie) (Allemagne – Pologne)
- CSIR Elbe-Neisse (Allemagne-Pologne-République Tchèque)
- CSIR Friuli-Venezia-Giulia/Veneto/Croazia Sudoccidentale (Italie – Croatie)
- CSIR Galicia/Norte de Portugal (Espagne – Portugal)

Il est demandé aux 7 CSIR concernés de présenter les conclusions des différents séminaires lors de la prochaine réunion du Comité de Coordination. Il est convenu que le programme de la Conférence finale soit établi sur cette base.

## **3. COHESION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

### **a) Lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projets concernant la coopération régionale**

Introduction par Simona POHLOVA, DG Politique Régionale, Commission Européenne. (voir présentation PPT en annexe).

A l'issue de la discussion, ayant permis de clarifier certains points relatifs à la participation et à l'éligibilité des partenaires sociaux, il est rappelé que toutes informations utiles et mises à jour sont disponibles sur le site web de la Commission, à savoir :

[http://europa.eu.int/comm/regional\\_policy/interreg3](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/interreg3)

#### **b) Eurorégions – (futur) rôle des CSIR**

Le point est reporté à une prochaine réunion du Comité de Coordination des CSIR. Il est convenu que les CSIR communiquent au secrétariat de la CES des exemples d'expériences et/ou activités au sein des Eurorégions ainsi que par rapport au Comité des Régions.

#### **4. PROTECTION DES DROITS DES TRAVAILLEURS ET LIBERTES ECONOMIQUES**

Arrêts récents de la Cour Européenne de Justice (Viking-Line, Laval, Rüffert et Commission v Luxembourg)

Présentation des conséquences pour les organisations syndicales par Séverine PICARD, Conseillère auprès de la CES (voir présentation PPT en annexe).

A l'issue de la discussion, il est convenu de revenir sur le sujet lors d'une prochaine réunion du Comité de Coordination des CSIR.

#### **5. EURES**

##### **a) Participation des CSIR au sein du Réseau EURES**

Suite à l'adoption de la Résolution "EURES-T : Un outil important pour les CSIR" par le Comité Exécutif de la CES (Bruxelles, les 24 et 25 juin 2008), il est rappelé que les étapes suivantes sont :

- l'organisation de la Conférence syndicale sur « la mobilité des travailleurs et le rôle du Réseau EURES » (Bruxelles, le 12 février 2009)
- l'examen des projets présentés par les CSIR, partenaires d'un Partenariat EURES Transfrontalier, dans le cadre de l'Appel à Propositions 2009, et de la réponse donnée par la Commission.

Il est demandé aux CSIR concernés de procéder à une évaluation de l'état de la situation en vue d'une discussion et prise de décision en la matière lors de la prochaine réunion du Comité de Coordination des CSIR.

### **b) Nouveaux/futurs Partenariats EURES-T**

- Un nouveau partenariat a été établi entre les régions Friuli-Venezia-Giulia et la Slovénie.
- Une demande a été introduite en vue de la constitution d'un partenariat entre les régions Elbe/Neisse (D – PL – CZ).

\*  
\* \*

CD/RAPCSIR/26.11.2008